

La diminution

25 cas

C'est la baisse du nombre de suicides chez les 15-29 ans enregistrée en 2016. Cette année-là, 112 actes désespérés ont été répertoriés dans cette tranche d'âge en Suisse. C'est parmi les 15-19 ans que le recul est particulièrement marqué, souligne Stop Suicide.

L'accusé veut être soigné

GENÈVE L'homme jugé pour avoir tué sa voisine, en 2015 à Onex, s'est dit «d'accord pour un suivi» à l'issue des débats, jeudi. Jusque-là, et malgré l'expertise psychiatrique qui a conclu à un «grave trouble de la personnalité», le prévenu refusait de se considérer comme malade. Ultime stratégie pour obtenir un peu de clémence des juges? Nul ne peut le dire, tant ce Portugais de 53 ans a désarçonné l'auditoire avec ses «réponses insolites», comme l'a relevé son avocat, Me Eric Beaumont. Ce dernier a plaidé l'homicide involontaire, la mort de la septuagénaire étant «accidentelle». Loin de la thèse de Me Lorella Bertani, avocate de la partie plaignante, qui a dépeint un être manipulateur au profil d'«assassin parfait». Verdict mercredi. -LEO



Heure d'été: gare aux trains et bus!

HORAIRES Il faudra être prudent dans la nuit de samedi à dimanche. Comme pour chaque passage à l'heure d'été, le laps de temps entre 2h et 3h du matin n'existera pas. Aux CFF, les pendules se régleront automatiquement à 2h. Mais chez les TPF et les TL, le fonctionnement diffère. Les bus de nuit rouleront encore à l'heure d'hiver jusqu'au matin. Mieux vaudra se munir d'une montre et rester attentif... et sobre.

L'accident

Un plongeur est décédé mercredi soir à Neuchâtel alors qu'il venait de se mettre à l'eau. Cet homme de 56 ans a été ramené inconscient sur la rive par ses compagnons, mais il n'a pas pu être réanimé.

Les apprentis s'affrontent avec des bâtons de glace

BIENNE (BE) Une trentaine d'équipes ont participé mercredi au concours de construction de ponts de la Haute École spécialisée.

Grands et robustes, petits et flexibles ou encore d'architecture complexe ou visant l'esthétique: les amateurs de ponts avaient le choix, mercredi lors de la 6e édition d'un concours de construction très particulier. En effet, pour réaliser leurs ouvrages, les participants, des apprentis venus de toute la Suisse, n'avaient à leur disposition que des bâtonnets de glace en guise de matériau. Et nul besoin de risquer l'indigestion, ces derniers étaient mis à disposition par les organisateurs.

L'objectif de la trentaine de ponts en lice était l'efficacité. Il fallait donc supporter un maximum de pression, exercée par un vérin hydraulique, tout en étant le plus léger. À ce petit jeu, c'est une équipe allemande qui l'a emporté. Chez les Romands, c'est Hannah



Chaque équipe avait à sa disposition plus d'un millier de pièces pour réaliser son ouvrage. -DR Le concours, commenté par des participants neuchâtelois, est à voir en vidéo sur notre app.

Garcia Gonçalves, apprentie dessinatrice en génie civil, qui a terminé en tête. «C'est cool d'avoir eu cette première place. Mais, pour moi, le principal c'est que ce concours m'a permis de voir concrètement à quoi ressemble mon futur mé-

tier», explique cette Chaux-de-Fonnière de 20 ans.

Des prix ont également été remis à l'ouvrage ayant supporté la plus lourde charge, ainsi qu'à la réalisation la plus esthétique. Même ceux qui n'ont rien gagné étaient satis-

faits. «Notre pont a porté 200 kg. C'est bien, même si nous tablions sur 500 kg. Cela dit, nous avons beaucoup appris de nos erreurs», soulignent les Neuchâtelois Quentin et Aurélien.

-XAVIER FERNANDEZ



L'usage de lanceurs de balles défensives est vivement critiqué. -AFP

Solidaires des «Gilets jaunes»

WALLISELLEN (ZH) Des activistes s'en sont pris lundi soir à un magasin du fabricant des lanceurs de balles qui ont fait des centaines de blessés parmi les «Gilets jaunes» en France. Un dispositif de feux d'artifice a été placé sur la porte d'entrée. Le geste a été revendiqué sur un site autonomiste suisse. Aujourd'hui, des protestataires envisagent de bloquer le siège de la firme Brügger & Thomet, à Thoune (BE).

Gagnant au loto, perdant au fisc

Un homme qui avait gagné 1 million de francs au loto début 2015 a été débouté par le Tribunal fédéral. Il espérait échapper au fisc thurgovien en déménageant dans ce qu'il considérait comme un paradis fiscal, à Schwytz, où il prétendait sous-louer une chambre chez une amie. Une affirmation qui n'a pas convaincu la justice thurgovienne, qui



doutait que ce sexagénaire se contente d'un logement aussi modeste. Un avis suivi par les juges fédéraux.